

Conseil communal du 31 août 2020

Vous trouverez ici une synthèse de *mes interventions*.
Sont abordés que les seuls points sur lesquels je suis intervenu.

Pour la liste complète des points inscrits,
veuillez consulter l'Ordre du jour.

Approuvé : **O**

Contre : **X**

Abstention : **/**

RECU L DEMOCRATIQUE à DURBUY :

Troisième Conseil non enregistré ni retransmis.

Pour la troisième fois cette année, l'enregistrement et la retransmission du Conseil communal sont suspendus. En plein Covid-19 : un vrai recul un mauvais signal démocratiques.

Un citoyen a été empêché de filmer la séance avec son matériel, faute de l'avoir demandé et de respecter les règles communales.

En réponse à ma demande, le Bourgmestre

- justifie sa position par la mauvaise qualité de la retransmission (ce qui est exact) ;

- par un investissement déjà important dans du matériel (*oui, mais de qualité médiocre, et dans une optique de « test » au début*) ;

- par le peu de citoyens qui suivent les retransmissions (*ce qui est faux : il y a plus de suivi numérique -direct et indirect- que de personnes dans la salle : je dispose des chiffres et je les ai déjà transmis au Bourgmestre : ils sont à la disposition de qui veut*).

Après une pause, il est revenu sur le sujet :

- il s'est engagé à reprendre les retransmissions dès la reprise des séances à la salle du Conseil ;

- il a confirmé que la nouvelle caméra a été achetée en ce sens ;

/ - Point 1 - Régie Foncière - Compte de l'exercice 2019

Questions :

a. Actifs immobilisés P.10/31 – achats de terrains non bâtis

La vente des bois à M. Coucke a-t-elle été effectuée par la Régie ?

Réponse : oui.

b. Suite aux ventes de bois à la société Alychlo de M. Coucke (Bois de Famenne /Bois de Chaplis, etc.), la commune n'est-elle pas contrainte à maintenir son « capital » forestier, et à ré-investir pour maintenir le nombre d'ha vendu ?

Pouvons-nous faire le point lors d'un prochain Conseil Communal sur ce point ?

Réponse : seuls 28 ha ont été vendus à Alychlo (Coucke). La commune a déjà acheté 21 ha. Mais les achats depuis auraient largement dépassé les 28 ha.

(NB : je dois vérifier ces 28 ha)

c. Dans les annexes - opérations de ventes patrimoines 2019 : la colonne intitulée « plus -value » affiche un montant de 768.050 €. Une « plus-value » est la différence entre la valeur réelle (sur le marché immobilier) et le prix de vente. Donc, l'intitulé de cette colonne n'est pas juste, et correspond d'ailleurs au boni de la Régie. Je ne comprends pas bien le tableau.

Réponse : attention au fait que le « boni » est celui repris au bilan (prix valorisé » à la valeur du marché, et non au compte de résultat.

(NB : la question des intitulés n'a pas été vidée...J'en parlerai lors de ma prochaine visite à la Régie foncière)

Point 14 : RETIRE - Aménagement Skate Park - Barvaux - Auteur de projet - Marché de services -

Le projet de marché de service n'était pas joint au dossier.

0 - Point 16 : FC Oppagne - Eclairage terrain et démolition/reconstruction de tribunes - Subside communal

Coût Total : 190.000 € + travaux à charge de main d'oeuvre communale + subvention communale = 80.885 € TVAC

Question : le travail fait par la commune s'ajoute à la subvention communale. Comptez-vous ouvrir à d'autres ASBL ce type d'avantage ?

Réponse : oui. Cette possibilité existe déjà, en fonction des possibilités et capacités du personnel communal.

0 - Point 17 : Règlement-taxe sur les immeubles inoccupés - Modification

Objet : le règlement, qui existe déjà, est modifié par quelques améliorations, dont

- une période de 11 mois (au lieu de 6) pour trouver une nouvelle occupation commerciale à l'immeuble ,
- la possibilité d'échapper à la taxe moyennant un accompagnement par l'ADL.

Commentaire : -

a. 11 mois et possibilité d'une convention avec l'ADL : très positif.

bravo pour la connexion avec l'ADL.

b. Par contre, ce changement ne permettra pas de lutter contre la disparition des commerces dans l'hyper centre de Barvaux, qui se meurt. Je constate, à la lecture des décisions du Collège en matière de permis d'urbanisme, les autorisations que vous donnez pour la transformation des rez-de-chaussée commerciaux en logement se répètent. C'est aussi une façon d'éviter la taxe, avec votre aide.

Questions :

- a. Afin de redynamiser l'hyper-centre de Barvaux et Bomal, vous engagez-vous à ne plus délivrer de permis de transformation d'un commerce en logement sans imposer la condition de signer une convention avec l'ADL ?
Est-il possible de réfléchir à inscrire cela dans une réglementation ?
- b. Où en est le renouvellement de la CCATM ?

Réponses :

- a. Depuis le Codt - Code du Développement territorial (décret CDH !), les communes n'ont plus de bases légales pour agir. Il faut donc un règlement urbanistique. Le futur « Guide communal d'Urbanisme » prévoira cela.
- b. Vu le peu de candidatures, un nouvel appel va être lancé. Il sera adressé aux Conseillers communaux pour le faire savoir et susciter des candidatures.

0 - Point 18 : Taxes - Impact confinement - Compensation fiscale - Confirmation

Il s'agit d'approuver la réduction de taxes communales pour obtenir la compensation promise par la Wallonie dans le cadre des mesures Covid-19

Question : lors du précédent conseil et lors de la commission des Fiances, j'avais proposé comme mesure Covid-19 une aide spécifique aux ASBL de la commune confrontées à des difficultés d'existence suite à la crise. Celles-ci ne figurent toujours pas dans la proposition.

Réponse : on en parlera lors du prochain Conseil Communal.

0 - Point 23 : Régie Foncière - Plan HP. Acquisition aux Macralles : M et Mme J. Guiton et M. Brissinck.

Il semble qu'il y ait erreur sur le numéro de parcelle : n° 68 plutôt que 73 (renseignements donnés par le trésorier du Conseil de co-propriété)

0 - Point 25 - Atelier-Dépôt communal TOHOGNE - Diagnostic - Marché de services

Demande d'un diagnostic (en résumé : travaux ou nouvel entrepôt?)

Question :

- a. Le bâtiment actuel ne serait pas aux normes ?
- b. La Ville a-t-elle une solution rapide en cas de fermeture suite à un problème de non-conformité ?
- c. Pour me faire mon opinion, je sollicite une visite du site avec Freddy Paquet

Réponses :

- a. Bâtiment sans cesse mis aux normes. Mise à jour régulière au niveau Bien-être au travail. Rapport du Conseiller en prévention va être adressé aux Conseillers...
- b. Pas de raison d'avoir un bâtiment de secours...En fait, il y a un manque de place, douche, électricité,...il faut refaire toute la toiture, la cour arrière, etc. Le Permis de bâtir pour une extension « rangement » de matériel n'a pas été mis en œuvre. Avant de relancer, un diagnostic est nécessaire.
- c. Une visite est promise. R-V doit être pris.

0 - Point 26 : Achat d'une épandeur à sel Approbation des conditions et du mode de passation du marché

Cet achat est-il bien nécessaire ?

Réponse :

- plus de 20 ans
- la réparation serait un mauvais investissement.

0 - Point 27 : Petite enfance - Convention avec l'ASBL Promemploi

Objet : Vidéo réalisée sur le thème « Prendre le temps : de la théorie à la pratique », destiné au secteur professionnel de l'accueil de la petite enfance) Bravo à la Halte-Accueil l'Alouette et à la Maison de l'Enfance de la Ville pour leur dynamisme reconnu et valorisé. A soutenir.

Point 29 : Personnel communal - Pacte pour une fonction publique solide et solidaire (= Convention collective) - Principes et procédures.

Objet : la majorité du personnel communal est engagée sous contrat, après examen de recrutement (ou non...). Pour être fonctionnaire communal, et bénéficier du régime de pension y attaché, il faut réussir un examen spécifique.

(Résultat d'une recherche personnelle : ET, si j'ai bien compris : *suite à une Convention collective signée avec les Syndicats, et une loi de 2011, les communes doivent avoir un pourcentage minimum du personnel sous statut de fonctionnaire. Il convient donc d'augmenter les nominations.*

« (...) Le système de cotisation de responsabilisation actuel a été introduit par la loi du 24 octobre 2011 assurant un financement pérenne des pensions des membres du personnel nommé à titre définitif des administrations provinciales et locales et des zones de police locale. Celle-ci poursuit l'objectif d'une large manœuvre de nomination du personnel au niveau des Pouvoirs locaux via, non pas un incitant, mais via une cotisation de responsabilité dont le montant est directement corrélé au nombre de nominations effectuées. La loi prévoit en effet, le paiement d'une cotisation de responsabilisation à charge des autorités locales, dès lors que les cotisations de base ne couvrent pas leurs propres charges de pension ». Source : réponse à une question parlementaire : <https://apw.be/article/la-reforme-des-pensions-du-personnel-des-administrations-locales/>)

Question :

a. **Comment déterminez-vous les postes et grades pour lesquels des fonctionnaires doivent être nommés ?** En fonction des personnes en place dans leur poste contractuel ? Si oui, les personnes à nommer sont connues de vous ?

Réponse : oui. Mais il y a toutefois examen, même si la personne travail à la Ville depuis peu ou longtemps. Et cet examen est - en principe - ouvert à tou.te.s. Mais vu le peu de publicité, personne d'extérieur à la commune ne s'y inscrit...

(NB : cette situation aberrante est le résultat d'une politique d'engagement d'un personnel contractuel (moins cher car bénéficiant de cotisation de pension réduites, et plus...clientéliste) plutôt que des fonctionnaires (avec une pension

améliorée, prix à payer pour une administration indépendante, neutre et de qualité)

0 - Point 30 : Démission de la Présidente et Conseillère de l'Action sociale : Cécile COLIN

Départ de Cécile Colin, pour raison professionnelles, après 16 mois de Présidence. Au nom du Groupe ECOLO, je lui ai **rendu hommage** pour son travail et sa pondération. Et j'ai félicité Arnaud Delzandre pour sa future nomination : à 25 ans, fort d'une formation sociale, nous mettons toute notre confiance dans sa jeunesse et sa force de travail. J'avais 29 ans quand je suis arrivé à Villers-Sainte-Gertrude pour gérer ...200 lits.